

TARIFS LOCATION SALLES COMMUNALES - ANNEE 2025

		COMMUNE DE VIX			HORS COMMUNE		
		Associations ¹ et écoles	Professionnels ²	Particuliers (et autres)	Associations ¹ et écoles	Professionnels ²	Particuliers (et autres)
ESPACE CULTUREL NINA VASSEUR							
Salle : Réunion - Conférence - Assemblée (4h)		GRATUIT	GRATUIT	50,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Salle : 1/2 journée (de 8h30 à 13h30 ou de 13h30 à 18h30)		GRATUIT	GRATUIT 1x/an puis 50,00 €	50,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Salle : Formule Vin d'honneur (10h à 15h ou 16h à 21h)		GRATUIT	GRATUIT 1x/an puis 50,00 €	50,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Salle 1 journée (de 9h00 à 0h00)		GRATUIT	GRATUIT 1x/an puis 100,00 €	100,00 €	140,00 €	140,00 €	140,00 €
Salle forfait week-end		GRATUIT	200,00 €	200,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Salle : Activités ordinaires hebdomadaires des associations vizeronnes (loisirS et caritatif)		GRATUIT	/	/	/	/	/
Cuisine <i>(ne peut être mise à disposition seule, sans location de la salle)</i>		GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Sonorisation / Eclairage		GRATUIT	30,00 €	30,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Forfait optionnel de ménage³ sans vaisselle		200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
forfait eau/électricité/gestion déchets		30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Dégâts et anomalies 4 (sur matériel ou locaux)	Salle rendue sale ou mal nettoyée	Facturation du forfait ménage 200 €	Facturation du forfait ménage 200 €	Facturation du forfait ménage 200 €	Facturation du forfait ménage 200 €	Facturation du forfait ménage 200 €	Facturation du forfait ménage 200 €
	Dégât(s) léger(s) sur matériel ou locaux (dans la limite de 2 anomalies)	Forfait 50,00 €	Forfait 50,00 €	Forfait 50,00 €	Forfait 50,00 €	Forfait 50,00 €	Forfait 50,00 €
	Dégât(s) léger(s) sur matériel ou locaux (3 à 4 anomalies)	Forfait 100,00 €	Forfait 100,00 €	Forfait 100,00 €	Forfait 100,00 €	Forfait 100,00 €	Forfait 100,00 €
	Dégâts et anomalies supérieurs à 4 et/ou nécessitant des réparations importantes	Facturation du montant réel des réparations	Facturation du montant réel des réparations	Facturation du montant réel des réparations	Facturation du montant réel des réparations	Facturation du montant réel des réparations	Facturation du montant réel des réparations
MATERIEL / VAISSELLE							
Forfait location vaisselle⁵		GRATUIT	30,00 €	30,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Percolateur, hot-dogs, friteuse, plancha... ⁶ (avec location salle ou seuls)		GRATUIT	30,00 € par appareil	30,00 € par appareil	50,00 € par appareil	50,00 € par appareil	50,00 € par appareil
PARC MATERIEL COMMUNAL							
Matériel détérioré, endommagé		Tables : 100 € l'unité Chaises : 15 € l'unité Bancs : 50 € l'unité		matériel non restitué ou clé perdue		stand parapluie : 2 000 € clé pass perdue : 50 €	

(1) Associations et écoles : Associations de loisirs, culturelles ou à but caritatif

(2) Professionnels : tout professionnel réalisant une manifestation dans le cadre de son activité

(3) Si la salle est restituée sale, le forfait ménage de 200 € est facturé d'office par la commune

(4) Dégâts et anomalies : tout dégat ou anomalie constaté lors de l'état des lieux de sortie est à la charge du locataire.

(5) Toute vaisselle cassée doit être remplacée

(6) En cas de dégat(s) ou d'anomalie, la facturation est calculée sur le montant réel des réparations, ou du remplacement de l'appareil.

Envoyé en préfecture le 20/01/2025

Reçu en préfecture le 20/01/2025

Publié le

ID : 085-218503035-20241122-NOV_24_67R2-DE

